

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing / Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps / Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary material /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Pages wholly or partially obscured by errata slips,
tissues, etc., have been refilmed to ensure the best
possible image / Les pages totalement ou
partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une
pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion along
interior margin / La reliure serrée peut causer de
l'ombre ou de la distorsion le long de la marge
intérieure. | <input type="checkbox"/> | Opposing pages with varying colouration or
discolourations are filmed twice to ensure the best
possible image / Les pages s'opposant ayant des
colorations variables ou des décolorations sont
filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image
possible. |
| <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may appear
within the text. Whenever possible, these have been
omitted from filming / Il se peut que certaines pages
blanches ajoutées lors d'une restauration
apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était
possible, ces pages n'ont pas été filmées. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | Le titre de la couverture est reliée comme étant la dernière page du livre mais filmée en premier sur la fiche. | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x	12x	14x	16x	18x	20x	22x	24x	26x	28x	30x <input checked="" type="checkbox"/>	32x
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	---	-----

No. 98.

2de Session, 6e Parlement, 22 Victoria, 1859.

(BILL PRIVÉ.)

BILL.

Acte pour amender l'acte incorporant la
société d'histoire naturelle à Montréal.

Reçu, et lu pour la première fois, mardi, 1er
mars 1859.

Seconde lecture, mercredi, 2 mars 1859.

M. DUNKIN.

TORONTO:

IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, YONGE STREET.

Acte pour amender l'acte incorporant la société d'histoire naturelle à Montréal.

- A**TTENDU que la société d'histoire naturelle de Montréal, a représenté par sa pétition à la législature, qu'il était résulté des inconvénients de certaines dispositions de l'acte du Bas-Canada, dans l'acte passé dans la seconde année du règne de Guillaume Quatre, chapitre soixante-et-cinq qui incorpore la dite société, et, ayant demandé que le dit acte soit amendé, il est expédient d'accéder à sa prière : A ces causes, sa majesté, etc., décrète ce qui suit :
- I. La onzième section du dit acte est abrogée par le présent acte.
- II. Nonobstant toute chose contenue dans le dit acte, le quorum requis de sept membres à une assemblée ordinaire pour la dépêche des affaires de routine, sera un quorum compétent pour l'élection de tout membre de la dite société ; et un quorum de douze membres à telle assemblée sera compétent à élire tout membre correspondant ou honoraire de la dite société.
- III. Nonobstant toute chose contenue dans le dit acte, la société sera habile à posséder des biens meubles sans limites quant à la valeur ou au revenu ; et aussi par don, testament ou legs, s'il est fait six mois au moins avant le décès de la personne qui l'aura fait, tous immeubles ou tout intérêt en iceux au-delà des limites prescrites par le dit acte et les possédant pour une période qui ne sera pas de plus de trois ans, ou aucune partie d'iceux, un intérêt en iceux, lesquels n'auront pas été aliénés dans la dite période, retourneront à la partie qui les avait vendus, à ses héritiers ou autres représentants.
- IV. La dite société aura le pouvoir et l'autorité de faire et de mettre en force tels réglemens et règles pour l'admission du public à l'usage de sa bibliothèque et à la visite de son musée, aux heures et aux termes d'admission en payant des honoraires ou autrement, et sujet aux restrictions qui lui sembleront les plus justes, et pourra de temps à autre les modifier, changer ou amender suivant qu'elle trouvera nécessaire ou expédient.
- V. Le présent acte sera un acte public.

Préambule.

Acte du B. C.,
4 Guil. 4, ch.
65.11e section
abrogée.Quorum pour
différentes
fins.Montant de
biens meubles
illimités.

Immeubles.

Pouvoir de
faire des ré-
glemens pour
certaines fins.

Acte public.